Un de nos journalistes en reportage sur les vieilles forêts, en juillet 2022 *©Alain Pitton/Reporterre*

Pour agir, il faut savoir.

Reporterre publie tous les jours sur l'urgence écologique.
En accès libre, sans publicité,
le journal ne vit **que des dons de lecteurs comme vous.**

Soutenez *Reporterre*, même pour 1€, en moins de deux minutes. Merci.

10 275 donateurs soutiennent *Reporterre*

Objectif de 14 000 donateurs avant le 5 janvier 2023

Soutenir Reporterre

Énergie

Bois, biomasse... Des mesures frileuses pour la chaleur renouvelable

Par Grégoire Souchay
17 décembre 2022 à 09h59
Durée de lecture : 4 minutes

Les débats autour du projet de loi sur les renouvelables se sont une fois de plus focalisés sur l'éolien et le photovoltaïque, en laissant de côté la production de chaleur renouvelable.

Premiers frimas, premiers jours où les millions de précaires énergétiques encore chauffés au fioul ou au gaz se retrouvent devant le même dilemme : avoir froid et endurer l'hiver, ou dépenser des fortunes pour (mal) se chauffer, avec des énergies

fossiles toujours plus coûteuses.

La chaleur représente en France près de la moitié de la consommation d'énergie finale du pays. Et c'est là que le gros des efforts restent à faire : selon le Panorama annuel de la chaleur renouvelable et de récupération publié le 13 décembre, ses différents usages (chauffage, eau chaude, industrie, froid) reposent à plus de 65 % sur des énergies fossiles importées. C'est à cause du retard dans leur développement que la France avait raté ses objectifs climatiques en 2020 et risque désormais d'être condamnée.

Mais rien n'y fait. Après avoir plafonné le fonds chaleur (principal financement public pour ces projets) à 520 millions dans le budget 2023, la chaleur renouvelable est une nouvelle fois été quasi absente du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dont les discussions se sont achevées le 15 décembre à l'Assemblée. La droite et l'extrême droite ont pu brasser de l'air contre l'éolien, tandis que la majorité macroniste a refusé d'encadrer strictement le photovoltaïque agricole. Mais la loi qui sera soumise au vote le 10 janvier ne propose presque rien pour développer la production de chaleur renouvelable, qui doit pourtant doubler entre 2020 et 2030 pour atteindre les objectifs climatiques.

Le bois énergie reste à l'ombre

Ainsi, le bois énergie, première énergie renouvelable en France (33 % des énergies renouvelables), loin devant l'hydroélectricité (19 %), n'est même pas mentionné dans la loi. Un impensé surprenant, dans un contexte pourtant propice à agir : flambée des prix, rationnement des livraisons et incertitude sur les monocultures de résineux face aux aléas climatiques. Rien de tout cela n'a été abordé.

Le texte s'est focalisé sur le biogaz en élargissant les mesures de soutien existantes au *« gaz bas carbone »*. La différence ? Le premier désigne la fermentation de matières organiques : la méthanisation ; le gaz bas carbone, lui, inclut le gaz produit par les déchets non recyclables, soit après incinération (UVE), soit après avoir été transformé en combustible solide de récupération (CSR), utilisé notamment dans les cimenteries.

Des mesures à la marge sur la méthanisation

Concernant la méthanisation, un amendement de la députée écologiste Delphine Batho interdit désormais l'irrigation des cultures qui se trouvent dans des bassins versants où l'approvisionnement en eau est en tension, si elles sont destinées à alimenter un méthaniseur. Un amendement du socialiste Dominique Potier vise quant à lui à favoriser la méthanisation qui n'utilise que des effluents d'élevage, sans aucune culture annexe. Les financements massifs pour les mégaprojets aux effets environnementaux alarmants ne sont en revanche pas remis en question.

Enfin, la géothermie de surface (récupérer la chaleur dans le sol, à moins de 200 mètres de profondeur) obtient une petite mention, en devenant l'une des solutions obligatoirement étudiées dans les études de rénovation énergétique. Une filière qui attire aussi certains appétits plus en profondeur. Au milieu d'une multitude de

rapports commandés à l'Agence de la transition écologique (Ademe) et au gouvernement, la députée Renaissance de La Réunion, Nathalie Bassire, a obtenu que soit étudiée sur l'île l'opportunité de projets de géothermie de haute température (au-delà de 1 500 m de profondeur), notamment près des cirques de Cilaos et de Salazie, deux secteurs classés à l'Unesco.

Photo : Pexels/CC/Berend de Kort

Précisions